

Annexe X

Bulletin d'information biosphère

(Version papier uniquement)

L'eau, un enjeu majeur pour les années à venir.

Pour tous et à toutes les échelles l'eau est un des enjeux majeurs du XXIème siècle. La vallée du Galeizon n'y échappe pas, l'étiage de l'été 2005 nous l'a rappelé.

Les élus ont donc décidé d'analyser la nature et la quantité de la ressource en eau disponible dans la vallée et les moyens techniques et financiers nécessaires pour la capter afin de répondre aux besoins de la population d'aujourd'hui et de demain sans remettre en question les équilibres naturels (en particulier la rivière) et en prenant en compte l'évolution réglementaire en cours (normes de potabilités de l'eau et donc coûts de traitement, règlement d'urbanisation,...). En plus de tous ces facteurs il est aussi essentiel pour les communes de prendre en compte le contexte financier dans lequel elles se trouvent (décentralisation) et l'évolution des politiques d'aides publiques (diminution).

L'élaboration des documents d'urbanisme est le moment idéal pour mener une telle réflexion. En effet, après la mise en place d'un document d'urbanisme et pour tout projet de construction nouvelle (habitation, commerce, atelier d'artisan,...), la commune doit être capable de fournir l'eau potable. Pour rendre une zone constructible dans son document d'urbanisme, il faut donc qu'elle s'assure de posséder les moyens techniques et financiers pour y amener l'eau et d'autres réseaux. Une commune comme St Martin de Boubaux qui possède un réseau d'adduction d'eau potable qui dessert uniquement le hameau ne pourra garantir que l'extension du bourg. L'alimentation en eau des habitations sur une partie importante de la vallée se fait à partir de sources privées. Ces sources, on a pu le voir cet été, ne sont pas toujours d'une fiabilité absolue et selon l'évolution du climat dans les années à venir la situation

pourrait s'aggraver, remettant en cause la viabilité de mas ou maison existants. Il est donc important d'anticiper en réfléchissant aux moyens à mettre en œuvre pour garantir l'approvisionnement en eau potable pour tous.

Quel est la situation actuelle ?

La Vallée est schématiquement divisée en deux parties :

- L'amont, en zone schisteuse, sans réservoir d'eau ou seule les eaux de surfaces, sources, ruisseaux et rivière, sont mobilisables. (St Martin de Boubeaux, Lamelouze, la majorité des communes de Soustelle et de St Paul La Coste).
- L'aval en zone calcaire renfermant dans son sous-sol des réservoirs d'eaux considérables alimentant la totalité de la commune de Cendras ainsi qu'une partie très importante de l'agglomération alésienne.

La ressource en eau est donc limitée dans la partie schisteuse au cours des deux mois les plus chauds de l'année. En effet le reste du temps, cette ressource est bien plus importante que les besoins de la population (500 hb au maximum). Au plus fort de l'étiage, le 25 août de cet été, le syndicat a mesuré un débit du Galeizon de 25 l/s dans les zones où la roche mère affleure et où la quasi-totalité de l'eau se retrouve en surface. Ce faible débit représente malgré tout 2 160 m³ par jour soit **un tiers du pompage annuel** de Lamelouze (69 habitations). Selon les associations de pêche ce captage n'est pourtant pas sans effet sur le cours d'eau !

En effet, il semble que le problème réside dans le mode de pompage. Dans notre région étant donné le relief, il est nécessaire de posséder des pompes puissantes pour alimenter les réservoirs situés en crête. C'est le cas de Lamelouze qui pompe seulement deux heures/ jour mais

avec un débit assez important. Ce prélèvement, se répercute sur les eaux de surface qui représentent, en été, une toute petite partie du débit du cours d'eau, la majorité s'écoulant dans les graviers. Après plusieurs réunions de travail avec les services de l'état et les conseils généraux du Gard et de La Lozère, trois hypothèses ont été proposées qui toutes les trois ont pour objectif la fin du pompage du Penedis :

- 1) Améliorer le captage des sources existantes : ce qui entraîne leur rachat par les communes (expropriation) pour garantir leur potabilité, multiplie les points de traitement et risque à terme d'être financièrement insupportable étant donné l'évolution drastique des normes.
- 2) Exploiter le captage de Lamelouze en développant son réseau d'AEP sur les communes voisines et l'améliorer : en localisant et réparant les fuites, en modifiant le mode de pompage,...
- 3) Créer une conduite d'eau principale en crête qui remonte l'eau de la zone calcaire en tête du bassin versant (col du Penedis) pour alimenter St Martin, St Germain, St Michel, Lamelouze, Soustelle,... C'est une solution qui permettrait de supprimer une grande partie des prélèvements actuels situés en zone schisteuse et de créer des bassins pour lutter contre les incendies. C'est cependant une solution coûteuse qui doit être réfléchiée et portée à une échelle plus large que celle du Galeizon et à long terme mais qui représente un enjeu considérable.

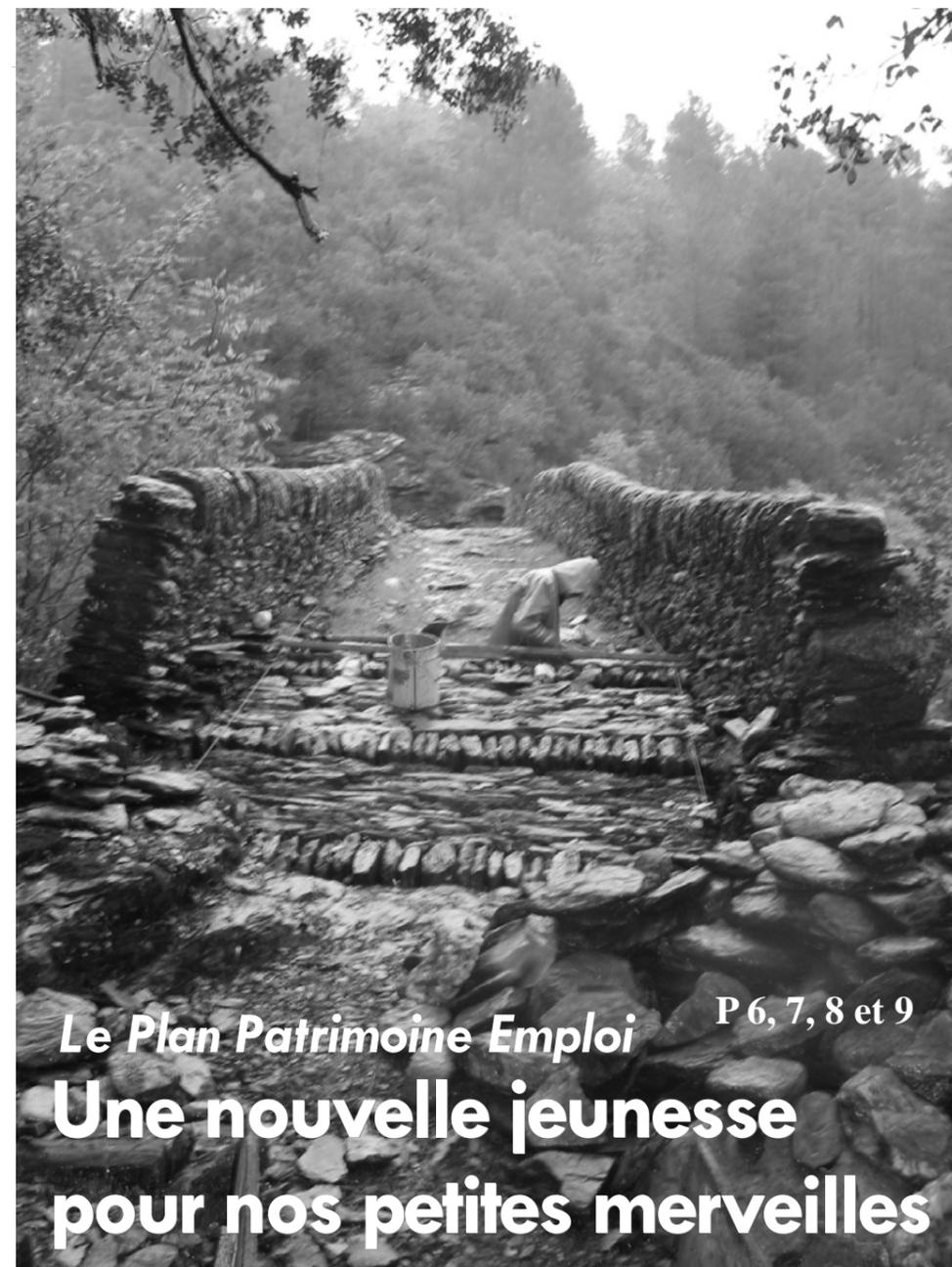
Les élus du Galeizon avec leurs partenaires continuent à étudier ces différentes hypothèses et le SIACVG devrait avant l'été lancer des études techniques précises.

Vallée du Galeizon
Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et
de Conservation

Biosphère

Bulletin
d'information
du SIACVG

Janvier 2006



Le Plan Patrimoine Emploi P 6, 7, 8 et 9
**Une nouvelle jeunesse
pour nos petites merveilles**

Éditorial P 2

**Conseil syndical
Été
Automne** P 2

**Natura 2000
Les 1er résultats** P 4

**Le S.I.G du Galeizon
C'est quoi ?** P 10

**Ces plantes qui
envahissent la vallée
Danger ?** P 10

**Plac de St Martin
Le diagnostic
Les pistes** P 11

**Les Sentiers
Rédaction
Balisage** P 11

**L'eau
Un enjeu majeur** P 12



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT ET
DE CONSERVATION DE LA VALLEE DU GALEIZON
RESERVE DE BIOSPHERE DES GEVENNES

HOTEL DE VILLE
30480-CENDRAS

Tél : 04.66.30.14.56; Fax : 04.66.30.40.72
E-mail : galeizon@9online.fr

Réalisation, rédaction :
Stephan Garnier
Ont participé : Y. Louche, J. Rath

Impression :
François Moisset, Stephan Garnier

Distribution:
Élus et François Moisset
Tirage : 1700 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

Éditorial

Pour notre syndicat, l'année 2005 aura été une année chargée en études et dossiers de tous ordres. Pour n'évoquer que les plus importants, citons les différentes études- diagnostic dans le cadre de Natura 2000, le PLAC (plan local d'aménagement concerté) à St Martin de Boubaux, l'étude des futurs documents d'urbanisme pour chaque commune, les réflexions menées sur le bois-énergie ou sur la gestion de l'eau dans la vallée.

Pour autant, 2005 aura été aussi une année de réalisations concrètes avec la mise en place de panneaux informatifs dans toute la vallée, l'installation du système d'information géographique au siège du syndicat, des travaux importants de réhabilitation du patrimoine bâti dans quatre communes dans le cadre du « plan patrimoine-emploi », la poursuite de l'entretien de rivière, des actions contre les plantes envahissantes, la création d'un réseau de chemins de randonnées, etc...

2005 aura vu notre syndicat devenir syndicat mixte afin de prendre en compte le chevauchement des compétences des diverses intercommunalités.

Tout ce travail repose sur les épaules de notre animateur, Stéphan Garnier, aidé sur le terrain de François Moisset, avec ponctuellement de jeunes stagiaires. Qu'ils en soient remerciés.

L'année 2006 devrait être celle de l'aboutissement d'une bonne partie de ces différents projets (travaux PPE, topo-guide des sentiers, documents d'urbanisme, PLAC, documents d'objectifs Natura 2000). Devraient s'y ajouter la définition de nouveaux objectifs par le SIACVG et l'écriture de la charte de territoire à signer avec l'Etat, le Parc National et les conseils généraux, peut-être des projets concrets dans les domaines agricoles, forestiers ou du bois énergie. La problématique de l'eau est à affiner, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme.

Voilà donc une année qui s'annonce tout aussi chargée que la précédente.

Aussi, en présentant aux habitants de la vallée, au nom du conseil syndical, nos meilleurs vœux pour 2006, souhaitons que cette nouvelle année soit pour la vallée du Galeizon une année de développement... durable.

Y. Louche

Décisions du conseil

Un bref récapitulatif depuis juin 2005

Mise en place S.I.G. (juin)

Une mission d'une valeur de 3900 € est confiée au bureau d'études BIOTOPE pour accompagner le Syndicat dans la mise en place de son système d'information géographique (S.I.G.) (formation de l'animateur, échange d'expériences, méthodologie,...). Cet outil informatique et cette mission sont financées dans le cadre de Natura 2000.

Marché de travaux PPE (Juillet)

Après une première consultation des entreprises déclarée infructueuse en juin par le conseil, Le syndicat après négociation propose au conseil de retenir pour

- Le Monastère de l'abbaye de Cendras l'entreprise Raffo Christian pour un montant de 79 860,15 €
- La chapelle de Mandajors l'entreprise Raffo Christian pour un montant de 14 222,83 €
- Le Pont Moutonnier l'entreprise L.T.P pour un montant de 32 418,16 €
- Le Pont de la Fage l'entreprise La Flandonnenque pour un montant de 9 847,86 €

Le conseil décide de retenir ces propositions.

Réfection du Pont Moutonnier



Marché topo guide des sentiers de découverte de la vallée (PR)

En Septembre, Le conseil après avoir procédé à une large consultation décide de retenir pour

- lot N°1 (rédaction et illustration) : L'association Murailha pour un montant de 8 688,17 €
- Lot N°2 (graphisme impression) L'imprimeur Déclic Offset pour un montant de 8 252,40 €
- Lot N°3 (mobilier signalétique) L'atelier bois de l'ONF de Mende pour un montant de 8 955,05 €

Ligne de trésorerie (septembre)

Afin de supporter l'avance de trésorerie nécessaire au paiement des travaux du PPE qui s'élèvent à 161 628 € et cela dans l'attente du versement des subventions des financeurs. Le conseil décide de contracter une ligne de trésorerie de 140 000 € à 2,24 % sur 1 an.

Sentiers

En Septembre, les prestataires chargés de réaliser le topo guide et le mobilier signalétique ont été choisis. A partir d'octobre, Brigitte Mathieu, la rédactrice et l'illustratrice à parcouru l'ensemble des sentiers qui sont aujourd'hui au nombre de quatorze.

Sur l'ensemble de ces itinéraires elle a relevé plus de soixante thèmes pouvant faire l'objet d'une illustration ou d'un texte. Il faut à présent qu'elle réalise des choix, tout ne pourra pas être abordé dans le topo-guide. Au cours du mois de janvier, elle rendra une première proposition de textes et dessins qui seront étudiés par le comité de lecture composé des élus et financeurs.

Parallèlement, François Moisset souvent accompagné par Romain et Anthony actuellement en stage au SIACVG, a procédé à l'ouverture et au balisage de onze sentiers. Les derniers devraient être terminés au cours du mois de janvier.

Journée sur les plantes envahissantes auprès des écoles primaires de Cendras (ambrosie et renouées)



Plac de St Martin de Boubaux

La phase de diagnostic est terminée

Le volet forestier,
L'enrénement de la commune est très important et ne cesse de progresser lui permettant même d'atteindre des records avec 93 % de sa surface déclarée forestière selon l'inventaire forestier national. Le risque incendie est donc très présent. Le châtaignier reste cependant présent sous diverses formes sur plus de 50 % du territoire communal. L'ensemble des plantations forestières, forêt domaniale comprise, en représente à peine 12 %. On estime à 78000 m3 le volume de pins maritimes arrivés en âge d'exploitation sur l'ensemble de la commune.

L'exploitation de ces arbres pourrait permettre la mise en place d'une politique sylvicole dynamique redonnant progressivement à la forêt tous ses atouts : diversité, ressource économique, valeur paysagère,...

Actuellement plusieurs facteurs rendent cette évolution peu probable : L'absence d'un réseau de desserte forestière des massifs en particulier celui de la vieille morte, la faible valorisation du pin maritime, l'inexistence de valorisation locale de ce bois, le manque de culture sylvicole,...

Dans le cadre du PLAC, le CRPF

avec le concours de l'ONF, doit proposer une solution technique et financière permettant de désenclaver le massif de la Vieille Morte par la création de pistes multifonctionnelles (DFCI et forestières). Il doit aussi réaliser un travail de sensibilisation et de conseil auprès des propriétaires. Des itinéraires techniques seront définis en fonction des potentialités du site permettant aux propriétaires de faire évoluer leur forêt de pins ou de châtaigniers (bois d'œuvre, piquets,....).

Le Volet Agricole

La chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic précis des exploitations castanéicoles de la commune. L'objectif était d'identifier la dynamique de cette filière et ses attentes. Un groupe d'agriculteurs s'est constitué dans le but de collecter ces vœux et de réfléchir à des projets communs susceptibles d'y répondre. Les projets qui émergent et qui vont être étudiés dans la deuxième partie du PLAC sont :

La constitution d'un atelier de transformation (châtaignes et petits fruits)

La mise en commun de matériel

La recherche et la mise à disposition de nouvelles parcelles de châtaigniers.

Un travail a aussi été effectué sur le volet pastoral par l'ALAFAR. Il avait pour objectif de créer une association de propriétaires souhaitant mettre à disposition leurs terrains à des éleveurs afin de soutenir leur activité d'une part et de maintenir entretenu leur parcelle d'autre part. Ce travail de rencontre des propriétaires et des éleveurs s'est limité à la partie la plus amont de la commune entre le Pont des Ombres et le Penedis. Il sera poursuivi mais peu de personnes se sont montrées intéressées à ce jour.

Les Plantes envahissantes

Quel danger pour la vallée ?

Ce sont des plantes étrangères qui portent atteinte aux espèces et milieux naturels locaux ou qui représentent un danger pour la santé publique ou qui causent des dommages économiques importants. (exemple : la canne de Provence, le pin maritime, l'ailanthe,...). Le phénomène est identique chez les animaux avec comme exemple : le chat, le sanglier, le lapin, l'étourneau, le rat,...

C'est la deuxième cause de perte de biodiversité dans le monde après la destruction des milieux (ex déforestation de la forêt amazonienne).

Ce phénomène s'est amplifié au cours du XXème siècle avec :

- la libéralisation des échanges mondiaux (marchandises et voyageurs)
- la fragmentation et la perturbation des habitats naturels
- les changements climatiques
- la méconnaissance des espèces et de leur biologie.

Les envahisseurs sont favorisés par l'absence de prédateurs et par la microfaune du sol d'adoption.

Dans l'avenir, on redoute une aggravation de cette situation. En effet les espèces introduites peuvent rester en « dormance » plusieurs années avant de se développer

(période d'adaptation ou changement du milieu qui favorise son réveil). Ainsi, il existe des plantes arrivées par bateau qui s'installent sur la côte qui pendant plusieurs années se limitent à quelques stations et qui d'un coup se propagent à l'intérieur des terres sur des étendues très importantes.

Ainsi, en Australie, l'Opuntia Stricta (le cactus qui fait des figues de barbaries) a recouvert en quelques années 24 millions d'hectares (la moitié de la France).

Dans la vallée, les espèces locales ont déjà largement souffert du développement de plantes invasives (le robinier, le pin maritime, le buddleia,...). Aujourd'hui, de nouvelles espèces se développent : la renouée du Japon, le sénécion du cap et l'ambrosie qui de plus est très néfaste pour la santé (le pollen). Cette problématique est internationale et ne peut être résolue à une autre échelle.

Il est cependant possible d'agir pour retarder ces effets, apprendre à les connaître en les suivant et intervenir ponctuellement pour préserver la santé publique et la diversité biologique. Ainsi, le syndicat cartographie actuellement à l'aide de son S.I.G. la répartition des espèces les plus « dangereuses » comme l'ambrosie permettant de suivre leur évolution au fil des ans dans la vallée. Sur la commune de Cendras, en partenariat avec la commission environnement du conseil municipal, une journée d'arrachage de la renouée du Japon a été organisée avec la participation des habitants de la vallée le 24 septembre 2005. D'autres actions seront menées dans les mois à venir. (à suivre)



Ambrosie

S.I.G du Galeizon

Afin de réaliser la cartographie du document d'objectifs Natura 2000 et d'en assurer le suivi, le syndicat s'est équipé d'un Système d'Information Géographique (S.I.G).

Cet outil informatique permet de représenter de façon cartographique et donc plus conviviale et interactive de nombreuses données de toutes natures.

Il permet de localiser de façon exacte (coordonnées géographiques X et Y) les équipements publics, les pistes, les citernes,... et d'y associer les données qui y sont liées exemple (Citerne du Col de la Baraque, 30 m³, sortie en 80, bon état,...).

L'ensemble des objets cartographiés étant localisés de façon géographique il est ensuite possible de les représenter sur un fond IGN, une photo aérienne, un fond cadastral ou sur plusieurs de ces couches à la fois. Ceci permet par exemple d'identifier les propriétaires concernés par la création d'une piste ou d'un sentier qui aurait été tracé à partir d'une carte IGN.

Cet outil permet aussi de constituer des cartes automatiquement, qui illustrent une requête précise, réalisées à partir de plusieurs sources d'informations, exemple (représenter les parcelles agricoles concernées par un habitat Natura 2000)

Le syndicat s'est équipé d'un vidéoprojecteur associé à cet outil, pour visionner ces cartes et d'autres informations afin de restituer au mieux l'ensemble des données créées et les présenter aux élus au cours des conseils et aux habitants lors de réunions publiques. C'est aussi un très bon outil d'aide à la décision puisqu'il permet de prendre en compte un maximum de données.

Actuellement le syndicat signe des conventions d'échanges de données avec ses partenaires habituels qui possèdent des S.I.G (Conseils généraux, Parc national, DDAF,...) afin de constituer la base de données du sien.

En Décembre

Avenants marché de travaux PPE

Un premier avenant a pour objet la modification de la nature des travaux sur la façade sud du monastère de l'Abbaye de Cendras sans modifier le montant du Lot N°1.

Un second porte sur le lot n°2 (Chapelle de Mandajors) et concerne la réalisation d'une rampe en fer forgé sécurisant l'accès ainsi que le remplacement des menuiseries, travaux non prévus dans le marché initial et qui s'élèvent à 5 066,77 €

Charte de territoire

Après une longue période de consultation des bureaux d'études, le conseil syndical décide de retenir les consultants indépendantes PISOT et PONS pour réaliser la mission d'accompagnement du Syndicat à la réalisation de sa charte de territoire. Cette mission est arrêtée à la somme de 20 000 €H.T. Elle doit permettre au syndicat de finaliser sa charte pour septembre 2006. Le premier trimestre 2006 sera donc l'objet de nouveaux débats sur les objectifs du syndicat pour les dix années à venir.

Décisions modificatives

Afin de prendre en compte des dépenses non prévues au budget primitif 2005, (dépassements, modification d'articles à imputer,...) le conseil vote les trois modifications budgétaires nécessaires.

Natura 2000

Le conseil syndical attribue à la DDAF du Gard une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage du Document d'objectifs Natura 2000 d'un montant de 4 963,40 €



Détail de jeunes rameaux de Pin de Salzmann observé au Col d'Uglas

Syndicat Mixte du Galeizon

Adhésion de l'Agglo au SIACVG

Le premier août 2005, Le Préfet du Gard a transformé le syndicat du Galeizon en syndicat mixte. Par cette transformation, le Préfet reconnaît au syndicat du Galeizon la maîtrise de la compétence gestion des cours d'eau.

Les communes membres de la communauté d'agglomération du Grand Alès ont décidé de lui confier cette même compétence.

Cette compétence étant déjà gérée par le syndicat du Galeizon pour les communes de ST Paul La Coste et Soustelle, selon la loi, la communauté d'agglomération du Grand Alès doit se substituer à ces communes pour les représenter au sein du syndicat du Galeizon pour les décisions relatives à la gestion des cours d'eaux.

Le conseil de communauté de l'agglomération du Grand Alès lors de sa séance du 6 octobre 2005 a donc désigné ses représentants au conseil syndical du Galeizon qui sont :

Pour St Paul la Coste, titulaires Joseph Rochelemagne et Robert Roussel et leurs suppléants respectifs Jacques Massal et Gilbert Rouanet. Pour Soustelle, titulaires André Capdur et Claude Ribot et leurs suppléants respectifs Alain Castet Jean-Marc Serodes.

Lors de sa séance du 6 décembre 2005 le conseil syndical du Galeizon a donc validé ces nouveaux membres.

A présent, la composition du conseil varie en fonction du sujet traité. Dans l'avenir cette évolution pourrait s'étendre aux communautés de communes.

NATURA 2000

Les Inventaires de terrain sont terminés

Après de nombreuses difficultés pour boucler le plan de financement, les inventaires naturalistes on enfin pu débuter en juin 2005.

Les habitats

C'est le bureau d'études Biotope de Mèze qui était chargé de réaliser l'inventaire des habitats naturels identifiés comme d'intérêts communautaires par l'Europe sur le site de la vallée du Galeizon (forêt de pin de Salzmann, landes sèches, matorrals à genévriers,...). Ce sont donc deux de ses botanistes ayant compétence en zone méditerranéenne qui ont réalisé les prospections de terrain de juin à octobre 2005. Lors de ces visites, ils ont identifié l'ensemble des espèces végétales qui caractérisent les habitats présents dans la vallée (son cortège d'espèces). C'est à partir de ce cortège d'espèces que les botanistes sont capables d'identifier les habitats et préciser leur état de conservation. Sur la base de ce travail on peut donc vérifier si les

habitats qui ont été retenus par l'Europe pour le site de la vallée du Galeizon sont vraiment présents, en quelle quantité et dans quel état. Au cours de leurs prospections, les botanistes ont aussi observé la présence d'une douzaine d'espèces végétales remarquables protégées comme Le ciste de Pouzolz, la spiranthes d'été (orchidée), l'ophioglosse des Açores,... Ils ont aussi identifié plus d'une quinzaine d'espèces de plantes invasives pour la plupart exotiques qui représentent souvent une menace pour les espèces protégées et les habitats (l'ailanthe, l'ambrosie, L'armoise, la renouée du Japon,...). Quelques extraits du rapport de Biotope :

« 9 habitats naturels d'intérêts communautaire et prioritaires signalés sur le site du Galeizon ont été mis en

évidence. De plus nous avons également observés 4 nouveaux habitats...

...Des priorités d'actions se dégagent dès à présent en fonction des types d'habitats...

...6 habitats se situent dans des zones rocheuses ou de landes très pauvres (matorrals à genévrier, landes sèches,...). Ils sont bien conservés et pas ou peu menacés par l'activité humaine...

...2 habitats sont entièrement liés à l'activité agricole (les pelouses sèches, et les prairies maigres de fauche), un enjeu agricole se dégage donc...

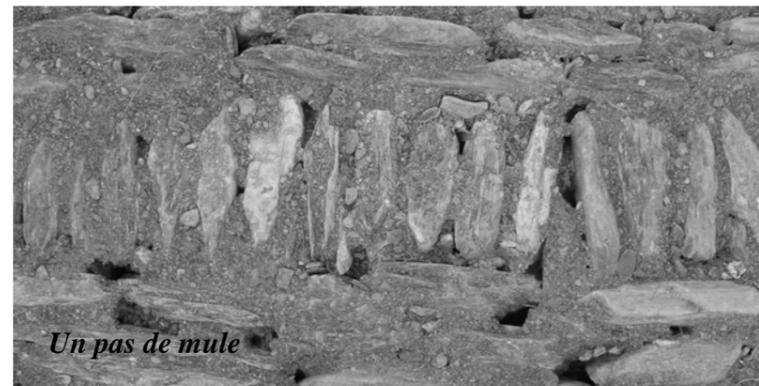
...Les habitats typiques des rivières et ruisseaux au nombre de trois (gravière, forêt alluviale à aulnes et frênes et les saulaies riveraines) présentent un fort enjeu. Leur état dépend de la dynamique hydraulique et également, si ce n'est surtout, de l'état des berges et de leur colonisation par des essences invasives....

...les formations à pins de Salzmann sont réduites et concentrées au col d'Uglas. Une gestion conservatoire devrait donc être appliquée...

...Les inventaires menés en 2005 sur la vallée du Galeizon ont donc permis de confirmer la richesse de ce site sauvage en ce qui concerne la flore rare et protégée et les habitats naturels inscrits à l'annexe I de la directive habitats. Ce constat justifie donc pleinement son intégration au sein du réseau Natura 2000. »



Rive gauche, les murets ont été remontés et l'eau canalisée. Le tablier est recouvert d'une couche de petits galets de schiste.



Un pas de mule

Une restauration en pierres sèches exclusivement !!! C'est l'entrepreneur Marc Dombre, Président de l'association les artisans bâtisseurs en pierres sèches des Cévennes qui a réalisé les travaux du Pont de la Fage. C'est avec beaucoup de plaisir que ce chantier a été réceptionné. Le plaisir de contempler le résultat d'un savoir faire local que quelques hommes essayent de conserver et de transmettre.

Le Pont de La Fage lui n'était pas en danger, mais au fil des années, il se détériorait perdant de son charme et à terme de sa solidité. L'objectif était donc d'une part de stopper ce phénomène de dégradation et d'autre part de commencer une restauration qui lui redonne toute sa beauté.

Comme toujours les finances étaient limitées et il a donc été décidé de réaliser une tranche seulement mais dans les règles de l'art. Le plus urgent a été traité : les parapets qui s'effondraient (plus ou moins naturellement !) et la gestion de l'eau qui stagnait sur le pont en rive gauche et risquait d'occasionner des dégâts.

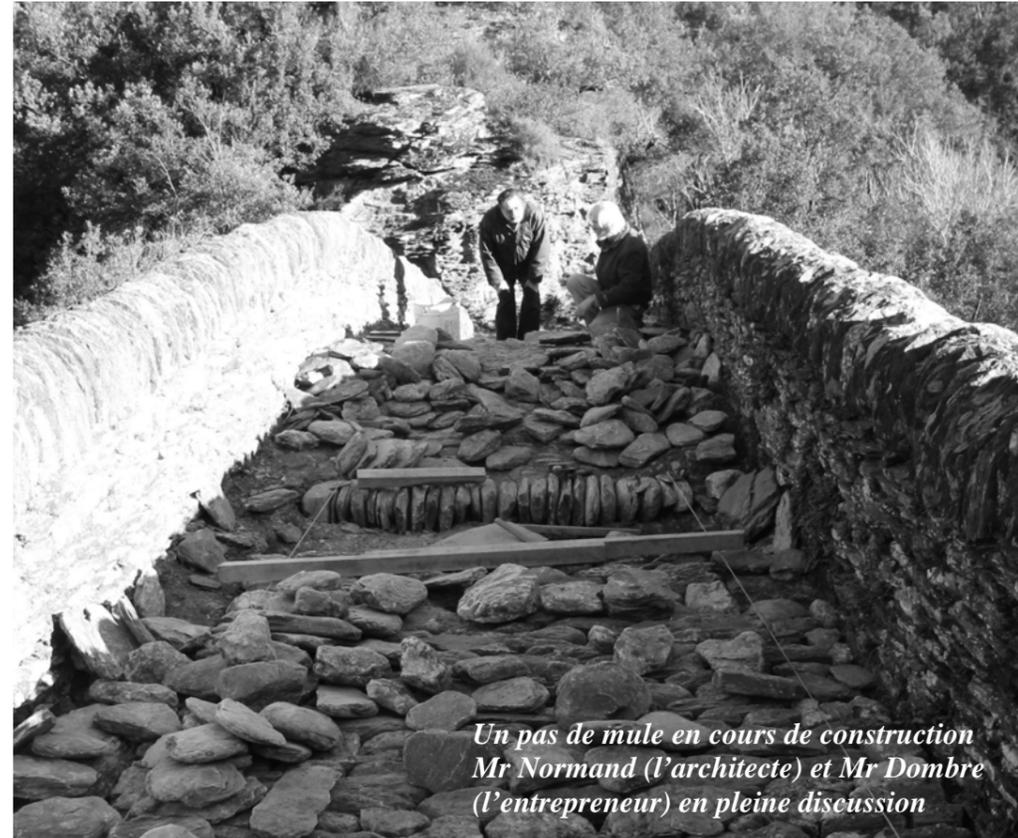


La calade du pont

En rive droite, l'accès plus pentu avait favorisé au fil du temps l'érosion du tablier qui se vidait progressivement.

Il a été décidé de réaliser sur ce côté une calade en pierres sèches comprenant plusieurs « pas de mules » permettant ainsi de gravir la pente.

L'entreprise a tout d'abord taillé l'assise de cette calade dans le rocher pour remonter jusqu'à l'estrado de la voûte sur près de 30 m². Les pierres ramassées sur place au bord du Galeizon ont toutes été taillées et calées en force pour garantir la solidité de l'ouvrage. La calade a ensuite été recouverte de sable puis balayée, celui-ci bouchant les espaces entre les pierres. Les abords du pont ont été nettoyés mais une seconde tranche reste à réaliser pour reprendre les murets qui délimitent l'accès au pont en rive gauche pour redonner tout son charme à l'ouvrage (à suivre).



Un pas de mule en cours de construction Mr Normand (l'architecte) et Mr Dombre (l'entrepreneur) en pleine discussion



Formation primaire à Callune et Bruyères sur rocaïlles, au lieu-dit Canteloup, au sud-est du Col du Serre de Pradel

Sauvé, ce petit pont situé sous le hameau des Appens qui permet de traverser le ruisseau du Moulinas a retrouvé toute sa jeunesse sans rien perdre du charme acquis par le temps.

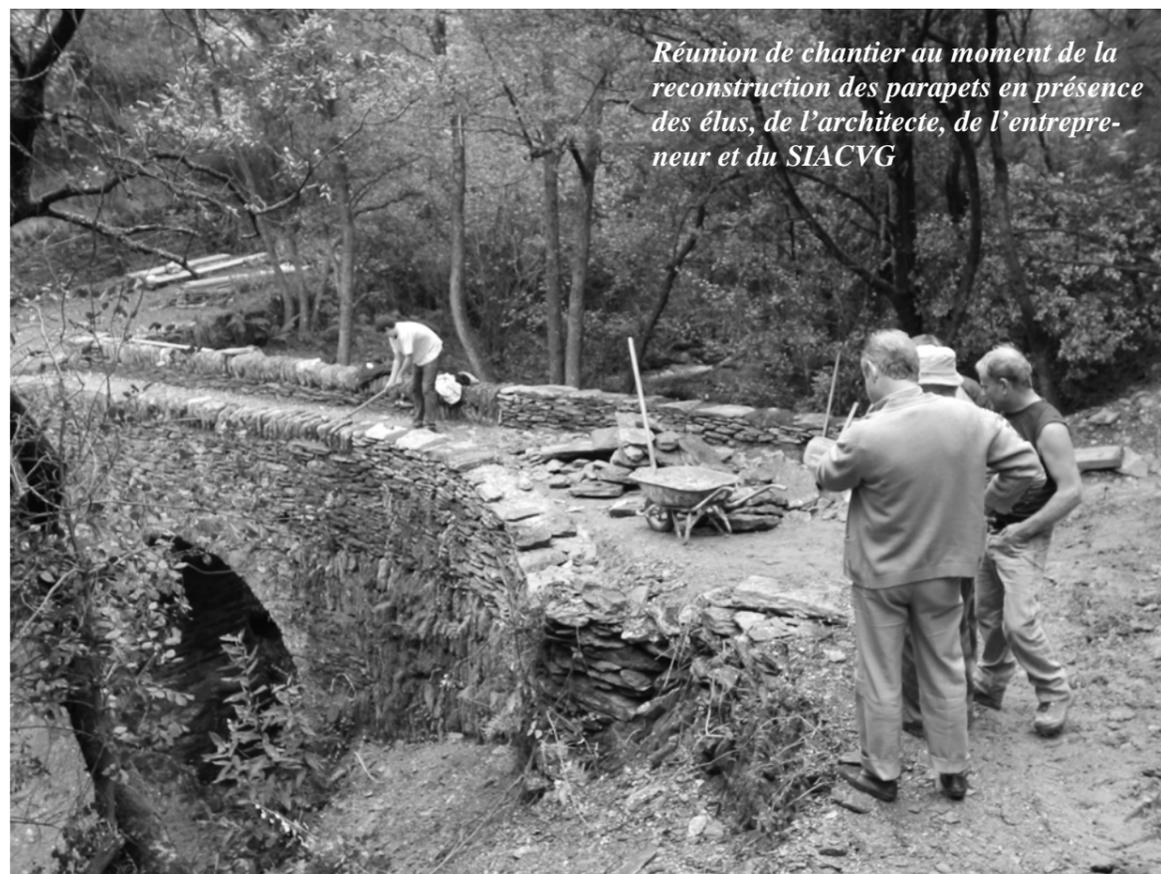
A la limite de l'effondrement depuis quelques années c'est avec soulagement que les élus de Lamelouze ont réceptionné cet automne ce chantier.

L'entreprise L.T.P. de Monsieur Lecointre a tout d'abord calé le pied de la pile du Pont située en rive gauche qui s'était légèrement affaissée.

Elle a ensuite enlevé les pierres de la voûte désolidarisées de la maçonnerie (la voûte étant ouverte et le tablier se vidant dans le ruisseau) pour permettre la mise en place du coffrage complet de la voûte.

Une fois l'ensemble stabilisé et sécurisé, l'appareillage de pierres des piles a été rejointé, le tablier a été vidé par le dessus afin de permettre l'accès à la voûte qui a été reconstituée.

Une chape béton ferrillée a ensuite été réalisée afin de solidifier et de lier l'ensemble. Les murs et parapets ont ensuite été repris pour retrouver leur apparence d'origine. La voûte après avoir été décoffrée a été rejointée.



Réunion de chantier au moment de la reconstruction des parapets en présence des élus, de l'architecte, de l'entrepreneur et du SIACVG

Le tablier a été rechargé avec du schiste concassé et une dalle en graviers grossiers a été coulée reposant de part et d'autre sur les contreforts de la montagne. Sur l'ensemble du chemin d'accès et au niveau du pont des aménagements ont été réalisés afin d'éviter les phénomènes d'érosion liés aux eaux de ruissellement.

Enfin le liant utilisé pour joindre les appareillages de pierres a été sali à la terre afin de conserver son cachet au Pont. Les mousses s'y développent déjà.

Les espèces

L'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) était chargé de l'inventaire du castor d'Europe. Il ne s'agissait pas de vérifier sa présence dans la vallée, elle est attestée depuis bien longtemps, mais d'estimer sa population, et de localiser et cartographier ses gîtes.

Les prospections de terrain se sont déroulées en mai juin et septembre 2005. Elles ont permis de localiser les différents types de gîtes : principaux (occupés en continu par une famille) ou secondaires (occupés de façon occasionnelle). Elles ont été comparées au résultat d'inventaires de terrain réalisés en 2003.

A cette époque de nombreux gîtes refuges provisoires, précaires, avaient été localisés, édifiés à la hâte par les castors suite à la crue de septembre 2002.

Sur l'ensemble du site, 25 gîtes avaient été inventoriés en 2003 et seulement 14 en 2005. Cette différence, explique l'ONCFS, est liée à la disparition des gîtes provisoires au cours des crues suivantes et à la modification de la rivière (comblement de gravier surtout en amont) qui l'a rendue défavorable à la sédentarisation des castors.

Les crues sont à l'origine d'une diminution notable de la population



Castor d'Europe

ainsi qu'à une véritable désorganisation sociale de cette population. Les individus se disséminent. Il faut alors du temps pour que les cellules familiales se reconstituent.

Sur les quatorze gîtes identifiés en 2005 quatre sont des gîtes principaux habités par une famille, les sept autres étant habités par un ou deux individus.

Malgré le comblement de la rivière par endroit, de nombreux sites rendus libres par la crue, restent favorables à l'installation du castor. De plus, l'évolution naturelle de la rivière va favoriser la repousse de saules et d'aulnes et fournir ainsi une ressource alimentaire importante au castor. Dans les années à venir, de

nouvelles familles vont se constituer et recoloniser le Galeizon.

La berge est le pilier de l'écologie du castor et une fois de plus une des menaces les plus importantes est l'invasion d'espèces exotiques comme l'ailanthe qui ne maintiennent pas les berges.

L'ONCFS a identifié aussi d'autres espèces animales remarquables.

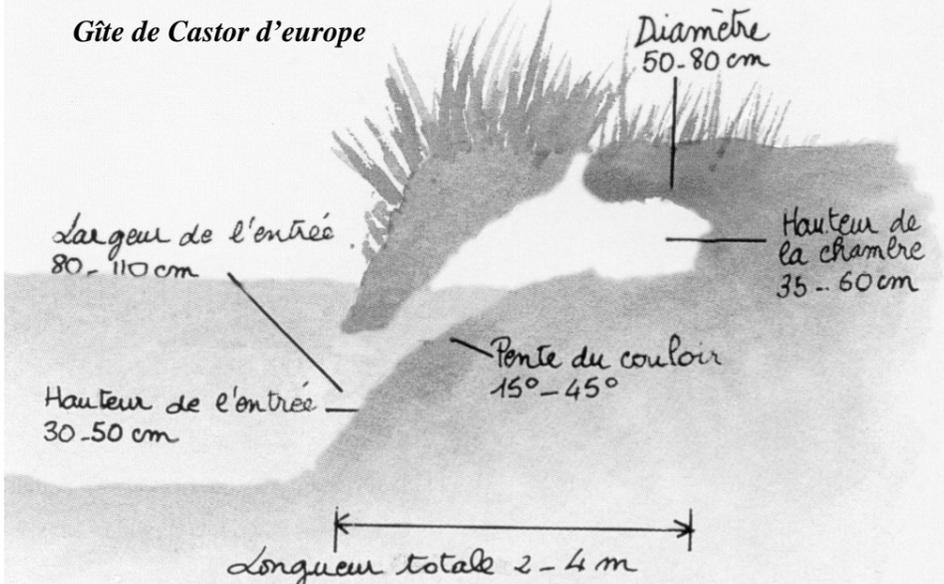
Tout d'abord, Madame la loutre, qui a laissé plusieurs marques de son passage (épreintes) dans la vallée mais qui ne semble pas s'y être sédentarisée.

On notera aussi la présence de quelques oiseaux remarquables comme le Circaète Jean le blanc, le hibou moyen duc, le martin pêcheur d'Europe, le milan noir,...

Les espèces aquatiques ont-elles aussi fait l'objet d'inventaires par le conseil supérieur de la pêche qui a réalisé au cours de l'été de nombreuses pêches électriques pour identifier et estimer la faune piscicole.

Des prospections nocturnes ont aussi été réalisées pour estimer l'état de conservation de la population d'écrevisses à pattes blanches.

Les résultats de ces inventaires vous seront communiqués dans le prochain Biosphère.



Ce bâtiment imposant, surtout par sa façade sud, qui est aujourd'hui le centre administratif de la commune de Cendras (Mairie) a été construit par les moines bénédictins on suppose au même moment que l'Abbaye à savoir entre le IX^{ème} et le X^{ème} siècle.

Ce monastère devait à l'origine posséder deux ailes Est et Ouest aujourd'hui disparues qui le reliaient à l'Abbaye, constituant ainsi un véritable cloître. Brûlé, reconstruit en partie, réaménagé en logements par la compagnie des mines puis enfin transformé en Mairie, ce bâtiment a subi de nombreux remaniements qui n'ont pas permis de retrouver sur l'ensemble des façades l'appareillage de pierres d'origine.

Sur la façade Nord qui fait face à l'Abbaye, après avoir enlevé l'épaisse couche d'enduits de ciment l'entreprise Raffo a mis à jour l'étendu des modifications occasionnées au fil du temps par les différents occupants des lieux. Sur les conseils de l'architecte, Monsieur Normand, et après avis des architectes des bâtiments de France, il a été décidé de réaliser un enduit à la chaux traditionnel sur une large majorité de la façade et de laisser apparents les chaînes d'angles, et les encadrements en pierres qui étaient encore en état. Un travail identique a été réalisé sur la façade est.

Sur la Façade Sud, une partie importante de l'appareillage de pierres a pu être conservé et les encadrements des ouvertures originelles a été mis en valeur.

Le balcon mis en place par la compagnie des mines a été démonté et de nombreuses pierres ont été remplacées.



Façade Sud en cours de travaux



Façade Nord

En plus des travaux de maçonnerie pris en charge par le SIACVVG, la commune de Cendras a procédé à la mise en place de ferronneries, au changement de nombreux volets et ses services techniques réalisent actuellement les peintures.

Un projet de mise en discrétion de l'ensemble des réseaux (électricité, éclairage public, télécom,...) a été déposé et les travaux seront réalisés en 2006. Enfin l'ensemble des chenaux a été remplacé.

Sur la totalité du bâtiment c'est une surface de 700 m² qui a été traitée.



La Façade Sud

Ci-dessous la reprise d'une ouverture cintrée sur la façade sud, en pierres de tailles issues de la carrière de Champclauson. .



La Façade Est